

Aperçu sur les risques Gestion d'un chantier de construction



Une bonne gestion de chantier est importante pour éviter des sinistres tels que les incendies, les vols et les dommages corporels qui pourraient survenir sur le chantier.

Les principaux domaines à surveiller sur un chantier sont les suivants :

- Retrait des déchets et des débris
- Entreposage pour le matériel
- Entreposage de liquides inflammables et combustibles
- Nettoyage et entretien
- Politique antibac
- Travail à chaud
- Chauffage d'appoint

Retrait des déchets et des débris

- Il faut recueillir les débris dans une zone sécurisée éloignée du bâtiment afin de réduire les risques d'incendie, en particulier les incendies criminels.
- Les débris doivent être enlevés régulièrement du chantier – des services de conteneurs doivent être fournis pour les projets importants.
- Les ordures ne doivent pas être brûlées sur le chantier.
- Vous devez fournir des chutes ou d'autres dispositifs approuvés pour vous débarrasser des déchets venant des étages supérieurs.
- Les chiffons, les vêtements et les déchets imbibés d'huile et de peinture ou les matières combustibles doivent être conservés dans des conteneurs métalliques de sécurité avec couvercles à fermeture automatique.

Entreposage du matériel sur le chantier

- La quantité de matériel sur le chantier doit être limitée pour réduire les risques de vol. Il est important de coordonner la livraison avec les fournisseurs.
- Le matériel doit être entreposé dans un lieu approprié, éloigné du bâtiment pour réduire l'exposition au risque d'incendie.
- Le matériel ne doit pas bloquer l'accès des véhicules sur le chantier au cas où les services d'urgence ou autre sont appelés.
- Dans la mesure du possible, le matériel doit être entreposé dans un espace clôturé pour réduire le vol. Un système de détection et coffres et conteneurs munis de verrous de haute sécurité protégeant le chantier réduira sensiblement les risques de vol.
- L'utilisation de boîtier de verrouillage situés dans des zones sécurisées est à privilégier si les outils et le matériel doivent rester sur le chantier pendant la nuit.

Entreposage des liquides inflammables et combustibles

- Entreposer les liquides inflammables dans un espace sûr, éloigné des autres matières combustibles.
- Utiliser uniquement des conteneurs de sécurité homologués pour transporter, distribuer et entreposer les liquides inflammables et combustibles.
- Utiliser uniquement des armoires de rangements homologués pour entreposer les contenants de liquides inflammables et combustibles.
- Limiter les quantités de liquides inflammables et combustibles sur le chantier.
- Penser à utiliser un espace d'entreposage et une salle de mélange distincts si vous entreposez plus de 22 litres (cinq gallons) de liquides inflammables et combustibles.

Nettoyage et entretien

- La propreté du chantier est importante pour la sécurité des travailleurs et du public.
- Chaque processus, tâche et activité exécutés sur le chantier devrait prévoir un programme d'entretien obligatoire.
- Les matières combustibles, les arbustes, la végétation et herbes hautes représentent des risques d'incendie.

Politique antitabac

- Établir une politique antitabac.
- Appliquer la politique antitabac sur le chantier.

Travail à chaud

- Inspecter la zone de travail à chaud et toujours enlever ou protéger les matières combustibles.
- Utiliser des barrières thermiques (par exemple, pare-flamme en céramique) pour protéger les matériaux combustibles qui ne peuvent être enlevés.
- Toujours disposer d'un extincteur polyvalent de type ABC, classé au minimum dans la catégorie 4A40BC.
- Surveiller les lieux au cours des travaux et au moins 60 minutes suivant leur achèvement, selon les prescriptions du Code national de prévention des incendies du Canada (CNPI). Une inspection finale de l'aire des travaux doit aussi être prévue 4h après la fin des travaux. Réviser votre contrat d'assurance avec votre courtier afin de déterminer s'il contient des limitations ou engagements formels à cet égard.

Chauffage d'appoint

- Seules les unités homologuées comme étant appropriées à cette fonction par un organisme de contrôle doivent être utilisées sur le chantier.
- Des appareils de chauffage d'appoint doivent être utilisés conformément à l'usage auquel ils sont destinés. Ils doivent être installés et utilisés conformément aux instructions du fabricant.
- Un mode d'emploi écrit doit être établi conformément aux instructions du fabricant. Cette mesure permettra l'installation et le fonctionnement adéquats de l'appareil.
- Chaque appareil possède une plaque signalétique indiquant les distances minimales des matières combustibles, les exigences relatives à la ventilation, le type de carburant de l'appareil, ainsi que d'autres spécifications à respecter.
- Des extincteurs polyvalents (minimum 4 A 40BC) doivent être fournis lors de l'utilisation de chauffage d'appoint.

À propos de nous

Nous sommes réputés pour nos solutions novatrices en matière d'assurance des entreprises et des risques spéciaux adaptées aux besoins de nos clients. Nous travaillons en étroite collaboration avec nos courtiers partenaires afin de proposer des solutions personnalisées et un service à la clientèle de qualité supérieure.

Vous voulez en savoir plus? Visitez www.nbins.com



Si vous désirez en savoir plus sur le sujet, nous vous invitons à communiquer avec un conseiller du Service de prévention au **1-855-620-6262.**